

## Mutation pour cause de bébé

-----  
Par geolann

Bonjour,  
je suis salarié dans une entreprise qui possède plus de 350 points de ventes en France. Je viens de demander ma mutation pour rejoindre mon amie qui travaille en région parisienne, de plus nous attendons un bébé pour le mois de mars.

Vu que c'est le secteur privé, est ce que mon entreprise peut refuser ma demande de mutation?  
si oui, quels sont mes recours?

-----  
Par julius

L'employeur est en droit de refuser une mutation dès lors que votre contrat vous enferme sur un secteur géographique , ou un point de vente.

Le recours :

Vous avez le droit de demander votre démission pour rapprochement de conjoint , reconnu par les ASSEDICS comme cas de force majeure.

Plus d'info:

[http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/demission/droit-aux-allocations-chomage-du-salarie-demissionnaire.html?var\\_recherche=d%E9mission%20assedic](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/demission/droit-aux-allocations-chomage-du-salarie-demissionnaire.html?var_recherche=d%E9mission%20assedic)

[...]Quelles sont les démissions considérées comme légitimes ?

Fixés limitativement par les textes régissant l'assurance chômage, il s'agit des cas de démissions suivants :

-changement de résidence du conjoint pour occuper un nouvel emploi salarié ou non salarié

[...]